

Rapport financier trimestriel Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015

A. Introduction

Le présent rapport financier trimestriel doit être examiné à la lumière du Budget principal des dépenses (et, s'il y a lieu, du Budget supplémentaire des dépenses et des rapports provisoires précédents pour le présent exercice). Il a été établi par des gestionnaires, conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prévues par le Conseil du Trésor. Il n'a pas fait l'objet d'un examen ou d'une vérification externe.

1.1 Mandat et programme

Le Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada (CEE) est un tribunal administratif indépendant et impartial qui favorise des relations de travail justes et équitables au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Pour ce faire, le CEE procède à l'examen indépendant de certains griefs et appels relatifs à certaines mesures disciplinaires, ainsi que de décisions écrites concernant des plaintes de harcèlement, des révocations de nomination, des licenciements et des rétrogradations ainsi que des ordonnances de cessation de la solde et des indemnités qui lui sont tous renvoyés au titre de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et du *Règlement de la Gendarmerie royale du Canada*. Après avoir terminé l'examen d'un dossier, le CEE présente ses conclusions et recommandations au commissaire de la GRC pour qu'il rende une décision finale. Dans chaque dossier, le CEE explique clairement ses conclusions et recommandations aux parties en cause et au commissaire de la GRC. Le commissaire n'est pas lié par les recommandations du CEE, mais s'il décide de s'en écarter, il doit motiver sa décision par écrit. Le CEE mène aussi des activités de liaison et de diffusion des renseignements en rédigeant des résumés de ses conclusions et recommandations ainsi que des articles d'intérêt sur son rôle, sur les principes de droit pertinents et sur des questions connexes. Le CEE distribue ces documents à large échelle par l'intermédiaire de son site Web et de ses *Communiqués* trimestriels.

1.2 Méthode de la présentation

Le CEE a préparé le présent rapport trimestriel en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du CEE accordées par le Parlement et celles utilisées par le CEE, en fonction du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses (le cas échéant) pour l'exercice 2015-2016. Le présent rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, moyennant certaines conditions, à établir un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Le CEE utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore établis en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

B. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section présente les faits saillants ayant eu une incidence sur les sommes disponibles et les dépenses pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2015.

2.1 Analyse des autorisations

Comme il est indiqué dans l'état des autorisations, le total des autorisations budgétaires est passé de 1 702 739 \$ (exercice 2014-2015) à 1 594 777 \$ à ce jour au cours du présent exercice (exercice 2015-2016), ce qui représente une diminution de 107 962 \$. Les autorisations budgétaires pour l'exercice 2015-2016 comprennent un report de budget du crédit central de 42 928 \$. Elles comprennent aussi un transfert de crédits de la GRC de 600 001 \$ en appui aux activités et aux mesures transitoires en attendant l'évaluation approfondie de l'incidence de la *Loi visant à accroître la responsabilité de la Gendarmerie royale du Canada*. Le CEE a obtenu ce transfert par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses (A) en juin 2015. La diminution totale d'ici la fin de l'exercice 2015-2016 devrait se chiffrer à 107 962 \$. Cet écart s'explique principalement par le transfert de fonds moins important ayant été reçu au cours du présent exercice (exercice 2015-2016) comparativement à l'exercice 2014-2015.

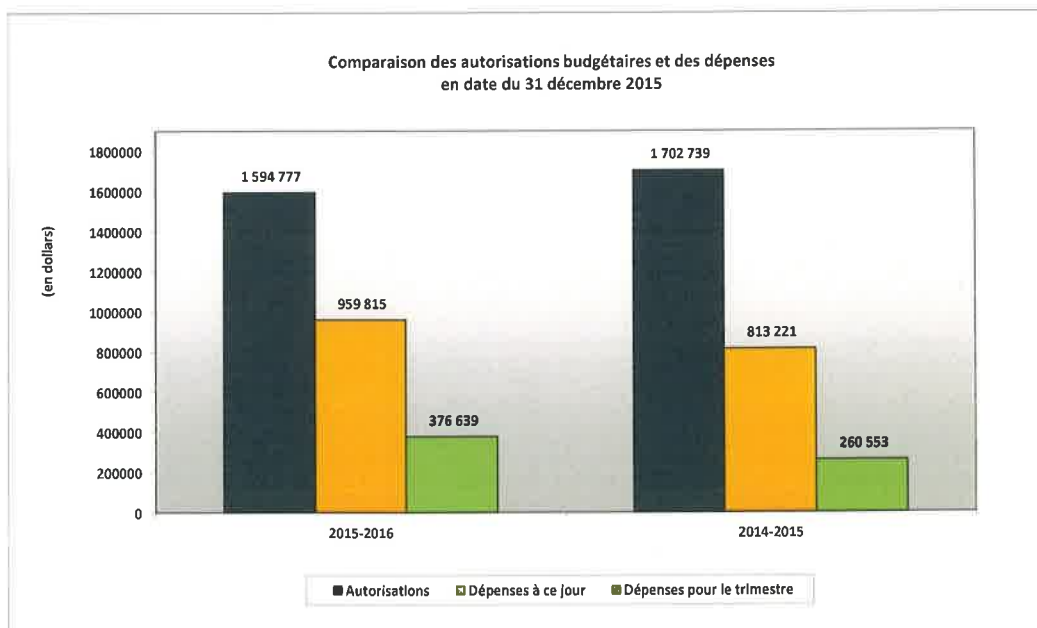
2.2 Analyse des dépenses

Comme il est indiqué dans l'état des autorisations, les dépenses engagées au cours du trimestre ayant pris fin le 31 décembre sont passées de 260 553 \$ (exercice 2014-2015) à 376 639 \$ (exercice 2015-2016), ce qui représente une augmentation totale de 116 086 \$. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse des dépenses salariales en 2015-2016. Cette hausse découle des dépenses salariales normalisées en 2015-2016 et d'une légère augmentation du coût des services professionnels.

2.3 Dépenses budgétaires par article courant

Comme il est indiqué dans les dépenses budgétaires par article courant, les dépenses engagées pendant le trimestre ayant pris fin le 31 décembre sont passées de 260 553 \$ (exercice 2014-2015) à 376 639 \$ (exercice 2015-2016), ce qui représente une augmentation totale de 116 086 \$ par rapport au même trimestre de l'exercice précédent.

L'augmentation des dépenses touche principalement les salaires et comprend aussi une légère hausse des coûts de traduction.



C. Risques et incertitudes

Le présent rapport financier trimestriel du CEE fait état des résultats de l'exercice en cours pour ce qui est du Budget principal des dépenses, dont la totalité des crédits a été octroyée le 19 juin 2015.

De 2006-2007 à 2011-2012, le budget de base du CEE a été augmenté par des mesures de financement temporaires et à court terme provenant de la réserve de gestion du Conseil du Trésor pour permettre à l'organisation de s'acquitter des obligations inhérentes à son mandat et de rendre des comptes au sujet de ses activités. Pour combler le manque de financement qui s'est ensuivi au cours des années ultérieures, des fonds d'une autre organisation ont été transférés au CEE chaque année. En 2015-2016, la GRC a transféré 600 001 \$ de ses crédits par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses (A) (à l'appui des activités et des mesures de transition en attendant l'évaluation complète des répercussions de la *Loi visant à accroître la responsabilité de la Gendarmerie royale du Canada*).



Elizabeth M. Walker

Présidente

Ottawa, Canada

Date

Feb. 9, 2016



Jamie Deacon

Directeur exécutif

Directeur financier

Ottawa, Canada

Date

09-02-2016

Comité externe d'examen de la GRC

Rapport financier trimestriel

État des autorisations

pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2015

(en dollars)

	Exercice 2015-2016			Exercice 2014-2015		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 31 déc. 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre 31 déc. 2015	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 31 déc. 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre 31 déc. 2014
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	1 490 043	350 456	881 265	1 599 875	234 837	736 073
Régimes d'avantages sociaux	104 734	26 183	78 550	102 864	25 716	77 148
AUTORISATIONS TOTALES	1 594 777	376 639	959 815	1 702 739	260 553	813 221

Comité externe d'examen de la GRC

Rapport financier trimestriel

Dépenses budgétaires par article courant

pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2015

(en dollars)

	Exercice 2015-2016			Exercice 2014-2015			Culmul des crédits utilisés à la fin du trimestre
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016	Crédits dépensés pendant le trimestre se terminant le 31 déc. 2015	Culmul des crédits utilisés à la fin du trimestre 31 déc. 2015	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015	Crédits dépensés pendant le trimestre se terminant le 31 déc. 2014	Culmul des crédits utilisés à la fin du trimestre 31 déc. 2014	
Dépenses							
Personnel	728 150	303 804	763 267	1 066 281	202 710	638 811	
Transports et communications	32 000	2 601	9 133	37 138	2 911	5 747	
Information	25 000	2 759	11 239	25 000	405	13 349	
Services professionnels et spéciaux	774 929	59 208	155 365	538 320	48 453	113 660	
Location	6 698	1 073	1 963	6 000	534	1 424	
Services de réparation et d'entretien	-	-	-	-	-	-	
Services publics, fournitures et approvisionnements	15 000	7 194	18 848	15 000	5 540	12 516	
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	-	-	-	-	-	-	
Acquisition de matériel et d'outillage	13 000	-	-	15 000	-	-	
Paiements de transfert	-	-	-	-	-	-	
Frais de la dette publique	-	-	-	-	-	-	
Autres subventions et paiements	-	-	-	-	-	-	
Dépenses budgétaires totales	1 594 777	376 639	959 815	1 702 739	260 553	813 221	